



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés affectés à Mayotte,
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES avec affectation à Mayotte ouverts au titre de la session 2023,
- Vu l'arrêté du 23 mars 2023 nommant le jury du concours externe de recrutement de professeurs certifiés avec affectation à Mayotte, section mathématiques, à la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examinatrices spécialisées

Mme Dominique DE BOLLIVIER Professeure certifiée	Académie de MAYOTTE
Mme Aurélie HUILLERY-PERRIN Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale	Académie de CRETEIL
Mme Sandrine LADA Professeure agrégée	Académie de NANCY-METZ

Examineurs spécialisés

M. Frédéric COLLEU Professeur agrégé	Académie de RENNES
M. Stéphane LERICHE Professeur agrégé	Académie de MAYOTTE
M. Raphaël SINTEFF Professeur agrégé	Académie de NANCY-METZ
M. Claude VALENTIN Professeur certifié	Académie de MAYOTTE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 juin 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU